



Démission sans respecter le préavis

Par **Guittoo**, le **28/04/2009** à **15:59**

Bonjour,

Je n'ai pas pu respecter le délai de préavis lors de ma démission comme le stipulait mon contrat. Je crois que je risque de devoir des indemnités. Quels sont réellement les risques auxquels je dois m'attendre ?

De plus je n'ai toujours pas reçu mon chèque. J'habite loin. Dois-je obligatoirement me déplacer(300km) ? Et quels sont les recours pour enfin obtenir mon salaire s'il vous plait c'est ça le plus important ?

Je vous remercie d'avance et j'espère m'être correctement exprimé.

Par **loe**, le **28/04/2009** à **18:26**

Bonjour,

Normalement, la personne qui ne respecte pas le préavis doit à l'autre une indemnité représentant ce préavis.

Si le salarié ne l'exécute pas, son employeur peut lui en réclamer le paiement devant le conseil de prud'hommes.

D'autre part vous parlez d'un chèque de salaire ?

Vous dites vous trouver à 300 km. Est-ce que l'employeur a connaissance de votre adresse ? (Je veux dire : avez-vous déménagé ou est-ce votre adresse habituelle ?).

Vous pouvez lui faire un courrier en RAR pour lui demander de vous poster le bulletin de salaire et le chèque correspondant.

En résumé, votre ex employeur ne peut pas garder votre salaire pour lui, en se disant que cela compensera le préavis pas fait, car il faut qu'il intente une procédure devant le Conseil des Prud'hommes.

Par **Guittoo**, le **29/04/2009** à **11:00**

Merci de la réponse.

C'est ce que je vais faire. Un courrier d'abord et après on verra s'il faut passer aux choses sérieuses.

Merci encore.